

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux AVRIL, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint au Maire de la commune.

Étaient présents : Mme MEHEUST Véronique, M. JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, M. TERRIERE Jacques, M. PERRUSSEL Michel, M. OGER Bernard, Mme VAN DIEN Françoise, M. DURNERIN Laurent, M. CHOUIN Pierre, M. ROBIN Patrice, Mme LEROUX Marie-Pierre, Mme PHILIP Véronique, Mme LEMARCHAND Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mme VEAUDELET Christelle, Mme FURET Aurélie, Mme AUBRY Solène, M. VANNOOTE Dominique, Mme BELLANGER Gilberte, Mme LAIZET Chantal, M. VORIMORE Yannick.

Était excusé : M. BOIXIERE David (pouvoir à M. HULAUD Jean-François).

COMPTE-RENDU

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint au Maire, propose de désigner Madame Solène AUBRY comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité et sans observation.

Monsieur HULAUD informe les membres qu'une question diverse a été proposée par Madame Chantal LAIZET sur l'avancement du projet GR de pays « Tour de Rance » sur notre commune (conventions et aménagements à réaliser). M. HULAUD propose que cette question soit étudiée en fin de Conseil municipal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

TRAVAUX / SIVOM

FACTURATION POSE DE BUSES PAR LE SIVOM

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint délégué aux Travaux et au SIVOM, rappelle que le SIVOM « Le Rocher des trois communes », auquel adhèrent les communes de SAINT-HELEN, LA VICOMTE-SUR-RANCE et PLEUDIHEN-SUR-RANCE, procède notamment à l'entretien des systèmes d'écoulement d'eau et chaussées des voies communales. Il propose la pose de buses aux entrées de parcelles.

En application de la décision prise par le Comité syndical, le 6 avril 2021, les travaux de busage seront facturés aux particuliers au tarif suivant :

- Un forfait de 25€ le mètre linéaire pour le busage d'entrée de champ pour un agriculteur
- Un forfait de 30€ le mètre linéaire pour le busage pour un particulier, le long de sa propriété.

Madame Solène AUBRY souhaite savoir si le busage est obligatoire et imposé par la Commune. Monsieur Pierre CHOUIN lui indique qu'il est facultatif, que les particuliers ou agriculteurs peuvent passer par des entreprises, mais les Pleudihennais ont l'habitude de recourir aux services du SIVOM.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

FIXE les tarifs suivants pour les travaux de busage :

- Un forfait de 25€ le mètre linéaire pour le busage d'entrée de champ pour un agriculteur
- Un forfait de 30€ le mètre linéaire pour le busage pour un particulier, le long de sa propriété.

AMENAGEMENT RUE DE PLOUZON ET RUE THEODORE BOTREL

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint délégué aux Travaux et au SIVOM, rappelle aux élus que les travaux d'aménagement des rues de Plouzon et Théodore Botrel ont été inscrits au BP 2021.

Il présente les devis reçus pour ces travaux qui ont été étudiés par la Commission Travaux, le 21 avril 2021 :

	SERENDIP Baguer-Pican	EVEN Pleurtuit	LESSARD Dinan	POTIN Baguer-Pican
Montant HT	46.726,40 €	41.497,40 €	63.911,00 €	48.858,00 €
Montant TTC	56.071,68 €	49.796,88 €	76.693,20 €	58.629,60 €

La Commission Travaux propose de retenir le devis de la société EVEN.

M. HULAUD indique que les travaux seront réalisés en coordination avec ceux réalisés par Dinan Agglomération pour l'installation des réseaux d'eau et devraient durer entre trois semaines et un mois.

Madame Aurélie FURET souhaite que la visibilité du chemin des écoliers soit assurée. M. HULAUD lui indique qu'une signalisation au sol sera installée pour matérialiser ce chemin qui relie les écoles au restaurant scolaire.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

DECIDE de retenir le devis proposé par la société EVEN de Pleurtuit pour l'aménagement de la rue de Plouzon et de la rue Théodore Botrel, pour un montant de 49.796,88 € TTC.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

FINANCES / INFRASTRUCTURES

EMPRUNT EXTENSION MAISON DE SANTE LAËNNEC

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et aux Infrastructures, rappelle aux membres le projet d'extension de la Maison de Santé Laënnec. Afin de financer ces travaux, un emprunt a été inscrit au BP 2021 du Budget annexe Maison de Santé Laënnec pour un montant de 705.000€.

Trois banques ont été sollicitées :

	Crédit Agricole	Crédit Mutuel de Bretagne	Caisse d'Epagne
Taux sur 15 ans	0,61 %	0,58 %	Ne répond pas
Taux sur 20 ans	0,85 %	0,75 %	Ne répond pas

M. OGER propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bretagne au taux de 0,58% par an sur une durée de 15 ans.

Monsieur Yannick VORIMORE souhaite connaître le montant du remboursement annuel. Payées trimestriellement, les échéances seraient de 49.108,20 € par an.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, sauf Madame Françoise VAN DIEN qui ne prend pas part au vote,

DECIDE de retenir la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne au taux de 0,58% sur une durée de 15 ans, pour un montant de 705.000 €, pour le financement des travaux de l'extension de la Maison de Santé Laënnec, inscrits au BP 2021 du Budget annexe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

RENOVATION TOITURE PRESBYTERE

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et aux Infrastructures, rappelle que les élus ont inscrit au BP 2021 une opération d'investissement intitulé « Transition énergétique » qui comprend l'isolation et la rénovation de la toiture du Presbytère, de la Salle des Fêtes, et le changement des ouvertures (portes et fenêtres) de l'Ecole publique Entre Terre et Mer. Cette opération bénéficie d'une subvention de 80% de l'Etat, dans le cadre du Plan France Relance – Transition écologique, par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

M. OGER présente les devis reçus pour l'isolation et la rénovation de la toiture du Presbytère :

	DURAND Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine	VILLALON Taden	EITA Pleudihen-sur-Rance	GLORANT Quévert
Montant HT	60.898,46 €	61.959,00 €	57.547,56 €	51.739,82 €

Après étude des devis reçus, la Commission Travaux, réunie le 21 avril 2021, propose de retenir le devis de l'entreprise GLORANT de Quévert, pour un montant de 51.739,82 € HT.

Madame Gilberte BELLANGER indique qu'elle s'abstiendra sur ce vote, avec Madame Chantal LAIZET et Monsieur Yannick VORIMORE, dans la mesure où ils n'ont pas approuvé la proposition de bail emphytéotique qui sera conclu entre la Commune et le Diocèse pour la location du Presbytère.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, sauf 3 abstentions,

DECIDE de retenir le devis proposé par l'entreprise GLORIAN de Quévert pour l'isolation et la rénovation de la toiture du Presbytère, pour un montant de 51.739,82 € HT.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

RENOVATION TOITURE SALLE DES FÊTES

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, présente les devis reçus pour l'isolation et la rénovation de la toiture de la Salle des Fêtes :

	DURAND Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine	Sarl Jean-Pierre TELLIER et Fils Saint-Malo	EITA Pleudihen-sur-Rance	GLORIAN Quévert
Emprise et caractéristiques	680 m² Isolation Couverture en ardoise	675 m² Pas d'isolation	670 m² Isolation Couverture bac acier	689 m² Isolation Aluminium
Montant HT	119.806,86 €	73.015,11 €	119.344,38 €	132.581,96 €

Après étude des devis reçus, la Commission Travaux, réunie le 21 avril 2021, propose de retenir le devis de l'entreprise DURAND de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine qui présente l'intérêt d'installer une couverture en ardoise.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de retenir le devis proposé par l'entreprise DURAND de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine pour l'isolation et la rénovation de la toiture de la Salle des Fêtes, pour un montant de 119.806,86 € HT.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

CHANGEMENT OUVERTURES ECOLE PUBLIQUE ENTRE TERRE ET MER

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, présente les devis reçus pour le changement des portes et fenêtres de l'Ecole publique Entre Terre et Mer :

	HILZINGER Pleslin-Trigavou	SOMEVAL Miniac-Morvan	Entreprise PIRON Vildé-Guingalan
Montant HT	63.282,24 €	66.068,94 €	63.788,30 €

Après étude des devis reçus, la Commission Travaux, réunie le 21 avril 2021, propose de retenir le devis de l'entreprise HILZINGER de Pleslin-Trigavou qui s'engage par ailleurs à réaliser le chantier en juillet 2021.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

DECIDE de retenir le devis proposé par l'entreprise HILZINGER de Pleslin-Trigavou pour le changement des portes et fenêtres de l'Ecole publique Entre Terre et Mer, pour un montant de 63.282,24 € HT.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Travaux immeuble centre-bourg

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, informe les membres du Conseil de l'avancement du chantier du restaurant qui sera construit dans la partie arrière de l'immeuble de centre-bourg. La première phase de la maçonnerie et la charpente extérieure sont terminées et le chantier devrait être terminé pour fin mai – début juin.

Projet skate-park : attribution d'une subvention

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, rappelle que le Conseil municipal a délibéré en décembre 2020 pour solliciter une subvention au Conseil départemental dans le cadre du deuxième appel à projet du Plan de Relance du Département des Côtes-d'Armor. M. OGER indique que la Commune s'est vu attribuer une subvention d'un montant de 15.003 € pour la construction d'un skate-park.

Madame Véronique MEHEUST, Adjointe et Conseillère départementale, rappelle que la Commune avait déjà bénéficié d'une subvention de 49.997 € pour la réhabilitation et la création de commerces dans l'immeuble du centre-bourg. Elle ajoute que ces appels à projets ont eu un succès important puisque 241 opérations avaient été sélectionnées dans le premier appel à projet. Pour le second appel, ce sont 257 projets qui ont été retenus et 7 millions d'euros de subvention qui seront attribués. Devant ce succès, le Département a dû appliquer un plafond total de 65.000€ qui est atteint par PLEUDIHEN-SUR-RANCE entre les deux opérations subventionnées.

AFFAIRES GENERALES

CONVENTION AVEC DINAN AGGLOMERATION POUR LE PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

Monsieur Didier JUIN, Adjoint délégué aux Affaires générales, rappelle qu'une espèce exotique invasive (EEE) est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces autochtones avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité.

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière agricole et la sécurité des personnes que sur la biodiversité. Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Le territoire de Dinan Agglomération est concerné par le développement du frelon asiatique, considérée comme une EEE. C'est pourquoi Dinan Agglomération, au titre de sa compétence « Transition énergétique et climatique », en lien avec la protection de la biodiversité, propose aux communes de l'agglomération un programme de lutte contre cette espèce.

En effet, chaque commune peut décider de prendre en charge les frais d'intervention sur une propriété privée pour éradiquer un habitat de « nuisibles » au titre des pouvoirs de police générale du maire et notamment de sécurité des personnes.

Dans le prolongement de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes a été publiée le 23 mars 2017. Elle définit les principales actions à mettre en œuvre au cours des prochaines années, qui s'articulent autour de cinq axes :

- axe 1 : prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ;
- axe 2 : interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes ;
- axe 3 : amélioration et mutualisation des connaissances ;
- axe 4 : communication, sensibilisation, mobilisation et formation ;
- axe 5 : gouvernance.

Chacune des communes du territoire, ainsi que Dinan Agglomération, sont légitimement appelées à y contribuer et agir via une mobilisation coordonnée au titre de leurs compétences et d'intérêts tant communaux qu'intercommunaux.

Afin de poursuivre cet objectif commun, Dinan Agglomération a, dès 2017, harmonisé sur tout son territoire, sa politique d'intervention et d'accompagnement pour la lutte contre le frelon asiatique en proposant un protocole cadrant les interventions de désinsectisation des nids de frelons asiatiques par des prestataires de services.

Par la suite, la coordination avec les communes désireuses de coopérer sur ce modèle ont régularisé des conventions afin d'y satisfaire, lesquelles sont expirées depuis le 1^{er} janvier 2021.

La coordination s'est appuyée sur des prestataires de la désinsectisation, dont les accords-cadres, menés par périodes successives d'une (1) année, doivent venir à échéance le 31 mars 2022.

Fortes de ces quatre (4) années d'expérience, communes volontaires et Communauté d'Agglomération ont souhaité reconduire cette collaboration afin de parvenir à une lutte efficace sur le territoire.

Afin d'y parvenir, une convention transitoire sur le mode coopératif pourrait débuter le 1^{er} avril 2021, coïncidant avec le début des campagnes de désinsectisation, et prendre fin le 31 mars 2022, tel que le projet figure en annexe.

Puis, une convention, prise sur le même fondement et dans les mêmes conditions, tel que le projet figure en annexe, sera assortie d'une convention constitutive de groupement de commandes, dont le projet figure en annexe. S'agissant de besoins récurrents, celle-ci sera faite à durée indéterminée.

Entendu cet exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de prestations de services pour la coordination de la lutte contre le frelon asiatique Dinan Agglomération, pour une période devant débuter au 1^{er} avril 2021 et prendre fin le 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;

STIPULE dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération, et notamment la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et le surplus, soit 50 % également, par Dinan Agglomération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention devant définir les modalités techniques d'accompagnement et de coordination dans la lutte contre le frelon asiatique à compter du 1^{er} avril 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;

STIPULE dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à approuver le choix de Dinan Agglomération comme coordonnateur-mandataire du groupement de commande précité.

A cet effet, signer la convention constitutive de groupement de commande avec Dinan Agglomération, ainsi que toute modification ou document utile à sa réalisation, pour une durée indéterminée, à la condition qu'il y soit précisé les modalités pour se retirer du groupement ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à retenir, le cas échéant, la commission de Dinan Agglomération comme commission d'appel d'offres pour la procédure de dévolution précitée.

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA CHAPELLE DE MORDREUC

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint délégué aux Travaux et au SIVOM, indique que le propriétaire de la parcelle 1276 sur laquelle est située l'entrée de la chapelle a rencontré Monsieur le Maire, Madame Véronique MEHEUST, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, et M. HULAUD quelques semaines auparavant.

Il leur a indiqué que cette entrée se détériorait et que le porche menaçait de s'effondrer, nécessitant d'importants travaux qu'il n'était pas en mesure de réaliser.

Le propriétaire a donc proposé de céder cette parcelle à la Commune à l'euro symbolique.

Mme MEHEUST ajoute que cette proposition présentait un double intérêt, à savoir celui de la sauvegarde du patrimoine communal, mais aussi d'assurer la sécurité des riverains.

*Entendu cet exposé,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

DECIDE d'acquérir la parcelle 1276, d'une surface de 97 m², au prix d'un (1) euro.

DECIDE de régler les frais liés à l'acquisition de la parcelle.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette délibération.

Restitution des travaux de l'Ecole du Paysage de Blois

Monsieur Michel PERRUSSEL, Conseiller délégué au Tourisme, au Patrimoine et à l'Artisanat, rappelle la convention signée entre la Commune et l'Ecole de la Nature et du Paysage de Bois (INSA Centre Val de Loire).

La restitution des travaux des 28 étudiants a eu lieu le 25 mars 2021 à Lanvallay en présence de leurs enseignants, des représentants des communes signataires de la convention et de différents acteurs du paysage (DREAL, UDAP 22, DRAC, CŒUR Emeraude). La Commune de Pleudihen-sur-Rance était représentée par Messieurs PERRUSSEL et Pierre CHOUIN, Conseiller délégué à l'Environnement.

La journée s'est articulée en deux parties. La première partie fut consacrée à la présentation des travaux individuels de chacun des étudiants, présentation mise en valeur sur des panneaux, permettant ainsi de préciser la vision d'ensemble du territoire.

La deuxième partie s'est déroulée sous forme de 5 groupes. MM. PERRUSSEL et CHOUIN ont participé au groupe intitulé « de la Rance maritime au Châtelier » avec les étudiants qui ont travaillé sur Pleudihen-sur-Rance et La Ville Ger.

Les projets présentés par les étudiants illustrent des actions qui pourraient être réalisées sur le territoire. Ils ont noté que les paysages de la Rance possédaient déjà de multiples qualités tant de l'ordre du patrimoine naturel que du patrimoine bâti, influencé par la proximité de la mer.

Ils ont engagé leur travail dès le début de l'année scolaire et leur réflexion devait répondre à quatre objectifs :

- Permettre de faciliter la lecture des paysages,
- Favoriser l'attractivité touristique en incluant dans cette dynamique le projet du Parc naturel régional de la Vallée de la Rance,
- Participer à la lutte contre les risques comme les inondations ou l'érosion des bassins versants par la maîtrise des ruissellements,
- Prendre en compte les milieux écologiques et leur biodiversité, acteurs des paysages

CULTURE

Activités de l'ADVR

Monsieur Jacques TERRIERE, Adjoint délégué à la Culture et à la Citoyenneté, rappelle que l'Association pour le Développement de la Vallée de la Rance (ADVR) organise chaque année la Fête des Doris « de Cale en cale ».

Il indique qu'au regard du contexte sanitaire, cette manifestation ne pourra malheureusement pas s'envisager sur le modèle traditionnel, avec des escales festives et des repas. Il a donc été décidé cette année de se concentrer sur une seule journée, le SAMEDI 28 AOÛT 2021, sous la forme d'une « course découverte », avec peu ou pas de descentes à terre (pique-nique et boissons dans chaque bateau). La navigation permettra cependant de mettre en valeur chaque étape, grâce à un questionnaire proposé aux équipages. Deux ou trois questions seront proposées par Pleudihen-sur-Rance. Les inscriptions devront se faire par Internet et uniquement pour les doris (pas d'inscription le jour même).

Départ de Plouër-sur-Rance entre 9h et 9h30 / Deuxième étape à Pleudihen-sur-Rance La Ville Ger / puis : Langrolay-sur-Rance / Saint-Suliac / Le Minihic-sur-Rance / Saint-Jouan-des-Guérets / Pleurtuit / Saint-Malo Quelmer / et dernière étape à La Richardais vers 17h : Arrivée uniquement sur l'eau, sans descente à terre.

M. TERRIERE ajoute également que l'ADVR prévoit l'installation de panneaux d'identification des cales et des plages permettant aux usagers qui naviguent sur la Rance de se repérer. Chaque commune doit définir l'implantation souhaitée de ces panneaux qui préciseront uniquement :

- le nom de la cale ou de la plage
- le nom de la commune
- la hauteur d'eau minimale d'utilisation de la cale.

Deux panneaux seront implantés à Pleudihen-sur-Rance : à la cale de Mordreuc et à la plage de la Ville Ger.

QUESTION DIVERSE

Madame Chantal LAIZET souhaite connaître l'avancement du projet GR de pays « Tour de Rance » sur notre commune (conventions et aménagements à réaliser). Elle rappelle que ce circuit doit être intégré au Schéma départemental des circuits de randonnée.

Monsieur Pierre CHOUIN, Conseiller délégué à l'Environnement, lui indique que le sentier du littoral est désormais ouvert en totalité sur la commune (14,8 km). Il existe toutefois des difficultés comme au Pont de Cieux (qui sera réaménagé), ou liées à la hauteur d'eau (discussion avec la DDTM). Les conventions de passage sur terrains privés sont en cours de récupération. Enfin, M. CHOUIN indique qu'il existe un projet de rénovation de la passerelle entre Pleudihen et La Vicomté-sur-Rance.

Mme LAIZET souligne le problème de l'entretien des terrains lié notamment au confinement.

M. CHOUIN lui rappelle qu'il demande depuis plusieurs années à ce que les randonneurs lui signalent les problèmes d'entretien.

Prochain Conseil municipal : Jeudi 20 mai 2021 à 20h à la Salle des Fêtes

Séance close à 21h45